

**ESRP - Peyrieu / niveau 3 (selon arrêté du 08/01/2019) / 20 mois / 2656 heures**

☎ 04 79 81 60 20

Laurence LE FLOCH PULLUARD, Formatrice : [lefloch.laurence@ladapt.net](mailto:lefloch.laurence@ladapt.net)

## Conditions d'entrée

- ✓ Être bénéficiaire d'une décision de reclassement par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)
- ✓ Être salarié ou demandeur d'emploi et avoir un projet de formation professionnelle
- ✓ A réception de la notification MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), une phase d'accueil d'une semaine est proposée afin de présenter le dispositif et de préparer le parcours de formation.



## Capacités souhaitées

- ✓ Motivation pour les travaux extérieurs
- ✓ Résistance physique
- ✓ Minutie et aptitude aux travaux manuels
- ✓ Goût pour les réalisations décoratives
- ✓ Sens de l'observation
- ✓ Mémoire
- ✓ Autonomie, et capacité d'initiative
- ✓ Sens des responsabilités
- ✓ Goût du contact avec le client

## Les fonctions d'un Ouvrier de Production Horticole

L'ouvrier de production horticole :

- Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
- Semer des végétaux
- Bouturer des végétaux
- Réaliser le greffage de végétaux
- Marcotter et diviser des végétaux
- Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
- Mettre en place une culture hors sol de végétaux
- Mettre en place une culture pleine terre de végétaux
- Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux
- Réaliser les opérations culturales sur des végétaux
- Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux
- Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande
- Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux

## Le déroulement de la formation

- Entrées et sorties permanentes
- Parcours individualisés
- Stage en entreprise en alternance

## La validation

- Titre professionnel de niveau 3 « Ouvrier de Production Horticole » délivré par le Ministère chargé de l'Emploi
- Possibilité de se présenter au CAPA Métiers de l'agriculture



## Les moyens pédagogiques

- Salles de technologie/formation : 200 m<sup>2</sup>
- Vestiaires, bâtiments divers : 300 m<sup>2</sup>
- Serres, bâches, tunnels : 1 000 m<sup>2</sup>
- Terrains de culture et d'entraînement : 10 000 m<sup>2</sup>
- Propriété de 7 ha



## Le contenu de la formation

La formation s'organise en trois parties, conformément au REAC (Référentiel Emploi Activités Compétences) du métier :

- Multiplier des végétaux en production horticole
- Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux
- Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle